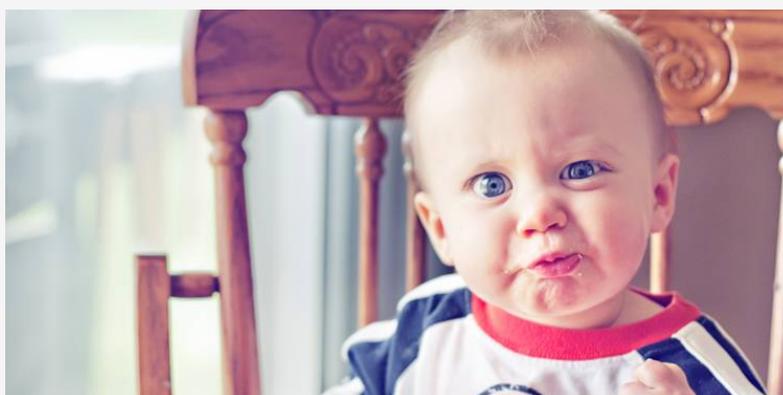


Prime Macron 2020 : la colère des petites entreprises françaises



En fin d'année dernière, la prime Macron avait été un réconfort bienvenu pour de nombreux salariés français déroutés et estimant leur pouvoir d'achat en baisse. Ce geste avait été décidé par le président de la République afin d'apaiser l'ardeur des "gilets jaunes". Patron comme employé étaient gagnants : la prime pouvait aller jusqu'à 1.000 euros et était défiscalisée. Si le dispositif et bel et bien reconduit en 2020, les règles pour en bénéficier et la verser ont changé, au grand dam des petites entreprises françaises, rapporte le site Actu.fr.

>> À lire aussi - Indexation des retraites, prime Macron, pensions alimentaires... ce que le budget de la Sécu change pour vous

Celui-ci se fait écho d'une enquête du **Syndicat des indépendants**, dont les résultats indiquent qu'en 2020, environ 97 % des petites sociétés ne verseront pas cette prime Macron à leurs salariés en raison de ces nouvelles règles, jugées contraignantes. La prime a été négociée dans le cadre du projet de loi de finances 2020 et validée en octobre dernier par l'Assemblée nationale comme par le Sénat, mais avec un changement conséquent, note Actu.fr : elle doit être versée "dans le cadre d'un accord d'intéressement".

Une mesure "technocratique" que les TPE ne comprennent pas

Une clause qu'a souhaité faire sauter le palais du Luxembourg, en vain, et qui pose une sérieuse contrainte, selon le secrétaire général du **Syndicat des indépendants** : "Cela implique un engagement sur une durée, des critères de rentabilité à définir mais aussi de critères d'équité". Cet accord, précise-t-il, implique "des contraintes administratives qui feront que la plupart des dirigeants de TPE ne passeront pas le pas".

>> À lire aussi - En Charente, l'hôpital verse sa "prime Macron" en viande locale

L'enquête menée par l'organisation auprès de ses adhérents tend à confirmer ces propos : sur quelque 600 dirigeants de TPE, 87 % ont fait savoir qu'ils ne verseront pas la prime Macron en raison de ces contraintes, relaie Actu.fr. Or, si celles-ci étaient levées, ils sont 81 % à affirmer vouloir prendre part au dispositif. Pour le syndicat, cette contrainte d'accord d'intéressement n'est qu'une "mesure technocratique", mais elle impactera de nombreuses entreprises et lésera donc de nombreux travailleurs.

"Les TPE sont celles qui ont le plus participé en 2019 [à la prime Macron], et c'est à elles qu'on impose ce formalisme. C'est schizophrénique", estime le secrétaire général du syndicat dans des propos rapportés par le site. Et de craindre que les salariés ne s'énervent lorsqu'ils réaliseront pourquoi ils n'ont pas de prime Macron alors que le dispositif a été reconduit.